

PARLONS EAU, UN KIOSQUE DE SENSIBILISATION

Rapport d'activité – Lac-Poulin



AOÛT 2023

POUR INFORMATION

Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)
1442, route du Président-Kennedy, bureau 140
Scott (Québec) G0S 3G0

Téléphone : (418) 389-0476

Courriel : cobaric@cobaric.qc.ca

Site Internet : www.cobaric.qc.ca

ÉQUIPE DE RÉALISATION DU COBARIC

Marine Gaumer, responsable des communications

Baccalauréat en langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, parcours Études Nordiques

Émilie Sirois, chargée de projets en communications

Baccalauréat en communication, rédaction et multimédia

Ariane Richard-Lesage, assistante en environnement

Technique en bioécologie et baccalauréat en environnements naturels et aménagés

REMERCIEMENTS

Le COBARIC tient à remercier la municipalité de Lac-Poulin pour son accueil et son intérêt pour le projet de Parlons eau, kiosque de sensibilisation.

MISE EN CONTEXTE

En 2023, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est allé à la rencontre des citoyens sur son territoire pour échanger autour de la question de l'eau. L'activité gratuite a pris la forme d'un kiosque itinérant sur la thématique de la gestion de l'eau. De la qualité de l'eau aux bandes riveraines, à l'habitat du poisson ou encore aux milieux humides, le COBARIC a un vaste éventail de sujets et de connaissances à aborder, lui permettant ainsi d'adapter son contenu aux intérêts des citoyens. Pour y arriver, des maquettes, des dépliants et une carte aimantée du territoire ont fait partie des outils de communication utilisés lors de la tenue du kiosque afin de permettre aux gens d'interagir et d'expérimenter dans une ambiance détendue.

Considérant que la thématique est large, une rencontre préliminaire avec les municipalités a permis de cibler certains sujets d'intérêts à aborder avec les citoyens. Ainsi, pour Lac-Poulin, les sujets ciblés étaient la qualité de l'eau, le potamot (plante aquatique), les bandes riveraines et la navigation.

Les gens présents étaient réellement intéressés à en savoir plus et à discuter de leurs enjeux afin de trouver des solutions et de faire le suivi du plan d'intervention présenté en 2019 aux citoyens de la municipalité. Le COBARIC a ainsi alimenté les discussions, mais les citoyens ont été en mesure de se répondre entre eux également et de relancer les discussions.

DATE DE L'ACTIVITÉ

Mardi 11 juillet 2023, de 16 h à 18 h 30

NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

Environ 15 personnes

SUJETS ABORDÉS

Le kiosque tenu le 11 juillet a permis de présenter le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) ainsi que son rôle dans la gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant, incluant la municipalité de Lac-Poulin. Une maquette permettait d'expliquer le bassin versant et les impacts de nos actions sur la qualité de l'eau. Une carte situait la municipalité par rapport au bassin versant de la rivière Chaudière. Par ailleurs, le plan d'intervention soumis à la municipalité en 2019 a également été abordé. Quelques sujets ont été mis de l'avant par les citoyens venus au kiosque, et les réponses données sont détaillées ci-dessous.

Potamot à larges feuilles

La problématique de la présence envahissante du potamot à larges feuilles a été abordée. Il a été mentionné que certains avaient déposés des bâches au fond de l'eau après avoir vérifié que cela respectait la réglementation provinciale, alors que d'autres avaient mené des campagnes d'arrachage.

- ▶ Le potamot à larges feuilles est une espèce qui peut devenir envahissante, et elle peut se reproduire par fragments. Un seul fragment laissé dans l'eau peut ainsi se déposer sur les sédiments du lac et pousser. L'arrachage manuel ou les bateaux peuvent donc contribuer à sa propagation puisque des fragments peuvent être déplacés.
- ▶ Le potamot croît grâce à plusieurs nutriments, dont le phosphore. Il s'agit du phosphore présent dans les sédiments, et non celui présent dans l'eau (qui ressort lors des analyses d'eau). Le phosphore dans les sédiments est donc captif et peut être élevé selon les usages antérieurs dans le bassin versant du lac Poulin.
- ▶ Pour le bâchage, les citoyens sont en infraction si plus de 75 m² est recouvert de bâches au cours de l'été et au total. Par exemple, si une bâche a été installée à un endroit (A) et retirée au cours de l'été pour l'appliquer à un autre endroit (B), les superficies des deux endroits (A et B) comptent dans le 75 m².
 - Si le bâchage dépasse le 75 m², une autorisation du ministère est nécessaire.
- ▶ Le bâchage peut être une solution envisagée. Toutefois, recouvrir tout le potamot de bâche représente des coûts importants et du temps. Par ailleurs, tout couvrir n'est pas la solution puisque les bâches ont un impact sur le reste de la végétation. Or, la végétation est importante pour maintenir l'équilibre et la santé du lac et ses autres usages.
- ▶ Pour l'arrachage, une demande au ministère de l'Environnement est nécessaire puisque le potamot n'est pas une espèce exotique. La demande, qui ne se traduit pas nécessairement par l'obtention d'un certificat d'autorisation, permettra ainsi de valider la quantité autorisée de potamot à arracher et comment en disposer.

Îles flottantes

Plusieurs citoyens ont ramené l'idée des îles flottantes, afin de diminuer le phosphore. Il a été mentionné de remplacer les bouées par des îles flottantes, entre autres pour la navigation, puisque plusieurs ne respectent pas les règles de navigation. Certains citoyens ont mentionné des études réalisées à l'extérieur du Québec ainsi que des entreprises qui vendent des îles flottantes, considérant que ces bacs à végétaux sur l'eau demanderaient quand même un effort minimum, sachant qu'il pourrait être nécessaire de les retirer pour la saison hivernale.

- ▶ Il faut faire attention aux solutions miracles prônées pour les lacs comme des produits ou des îles flottantes. Ces entreprises ont un intérêt à vendre leurs produits afin de faire des profits. Ainsi, ils ont un intérêt qui n'est pas

uniquement de protéger la santé du lac. Il faut rester vigilants et consulter des études objectives pour valider l'efficacité des îles flottantes.

- ▶ Le COBARIC est en train de consulter les études sur les îles flottantes, dont celle reçue par un citoyen. Il reviendra à la municipalité dans les prochaines semaines sur la possibilité d'utiliser ce moyen pour protéger le lac et réduire les polluants.

Qualité de l'eau / phosphore

La municipalité participe au Réseau de surveillance volontaire des lacs afin d'échantillonner à quelques points précis le lac à plusieurs reprises au cours de la saison estivale. Les échantillons prélevés sont analysés par le ministère de l'Environnement pour le phosphore total, la chlorophylle *a* et le carbone organique dissous. Au cours des dernières années, la présence de phosphore est en diminution. Les citoyens ne comprennent pas alors pourquoi il y a tant de potamot.

- ▶ Le potamot se nourrit du phosphore présent dans les sédiments, et non dans l'eau. Le fait que le phosphore soit peu présent et en diminution dans l'eau n'a donc que peu d'impact sur la présence importante de potamot présentement. Dans le futur, l'accumulation du phosphore de la colonne d'eau aux sédiments tendra à être moindre. Également, l'ensoleillement joue pour beaucoup sur la croissance de certaines espèces de potamot. (centre du lac peu creux qui permet l'enracinement de potamot (6 pieds et moins) et est en plein soleil car trop loin des bandes riveraines.
- ▶ Le potamot se nourrit d'autres nutriments en plus du phosphore.
- ▶ Influencer aussi par la température de l'eau. Bref voir conclusion du rapport de 2019.
- ▶ Les résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble du lac, puisque les mesures et les échantillons prélevés sont pris à des endroits précis, et une moyenne est par la suite calculée. Toutefois, il est possible qu'en rive du lac, la qualité ne soit pas la même, entre autres en raison des bandes riveraines limitées, de la présence de champs d'épuration trop vieux.

Navigation

Certains citoyens sont excédés par le non-respect des règles de navigation sur le lac. Un citoyen en particulier est désabusé puisqu'un guide a été produit, mais que personne ne l'a lu.

- ▶ La navigation est réglementée par le gouvernement fédéral.
- ▶ Le guide de navigation créé pour le lac Poulin est probablement un bon outil. Toutefois, il est nécessaire de faire vivre ce genre d'outils afin que son contenu soit lu, compris et adopté par les citoyens. Des campagnes d'information et de sensibilisation pourraient permettre de mettre en valeur ce contenu.
- ▶ En lien avec le point précédent, le contact humain est l'un des meilleurs outils pour transmettre de l'information. Ce genre de moyen permet entre autres d'adapter son message au fur et à mesure de la discussion selon l'autre

interlocuteur. La discussion permet également de prendre en compte le ressenti et les expériences de l'interlocuteur.

Bandes riveraines / achat groupé de végétaux

Les bandes riveraines ont été abordées par plusieurs citoyens. Règle générale, la plupart des terrains ont une bande riveraine. Certains ont demandé des conseils sur les végétaux à planter. Plusieurs sont repartis avec un dépliant sur les bandes riveraines. À noter que le COBARIC n'a pas vérifié la présence et la qualité des bandes riveraines lors de sa visite. Cependant un portrait a été réalisée en 2019.

- ▶ Pour être efficace, une bande riveraine devrait idéalement mesurer de 10 à 15 mètres, mais 5 mètres seraient déjà un excellent compromis considérant la taille de certains terrains résidentiels. Cette bande riveraine devrait également être composés d'herbacées, d'arbustes et d'arbres, chacun ayant un rôle à remplir.
- ▶ Chaque année, le COBARIC conduit un programme d'achat groupé de végétaux afin d'offrir de meilleurs prix. Les gens intéressés peuvent se manifester à Sofianne Bouchard-Verret, chargée de projets inondation et milieux humides, à inondation@cobaric.qc.ca, avant le 1^{er} septembre 2023.
- ▶ La municipalité a dressé une liste des arbustes autorisés disponible sur son site web : <https://www.lacpoulin.ca/pages/liste-des-arbustes-autorises-dans-la-bande-riveraine>. Sinon, Québec-Vert offre le Répertoire des végétaux recommandés : <https://quebecvert.com/medias/D1.1.5B-1.pdf>. Le COBARIC peut accompagner les résidents dans le choix des végétaux au besoin.
- ▶ Il existe le Guide d'aménagement et d'entretien durable des propriétés résidentielles du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec afin d'accompagner les résidents : https://robvq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/02/ROBVQ_Guide-amenagement-proprietes-residentielles_nov021_web.pdf.
- ▶ Le dépliant sur la bande riveraine est disponible ici : https://cobaric.qc.ca/wp-content/uploads/2014/01/Plantation_et_entretien_bande_riveraine_Pour_une_restauration_durable.pdf.

Eaux usées

La directrice générale de la municipalité a indiqué l'intention de travailler sur une cause importante, soit les installations septiques isolées souvent munies de champs d'épuration. Plusieurs ont dépassé leur durée de vie, ce qui implique qu'ils ne remplissent probablement plus leur fonction de traiter les eaux usées issues des fosses septiques. Toutefois, l'évaluation de ces champs est coûteuse. Certains citoyens ont déjà indiqué avoir fait inspecter leurs champs d'épuration, mais d'autres ont indiqué que c'était davantage les fosses septiques (et non les champs d'épuration) qui avaient été testées. La municipalité est donc en train de travailler sur son budget pour mettre

ce projet en branle. La municipalité a conscience que les bandes riveraines seront peu efficaces, surtout si les champs d'épuration ne remplissent pas leur rôle.

- ▶ Le COBARIC est tout à fait d'accord que le rôle des bandes riveraines est limité si les champs d'épuration et les fosses septiques ne remplissent pas leur propre rôle. Il s'agit d'un pas important pour protéger le lac Poulin.
- ▶ Par ailleurs, travailler sur les causes est essentiel pour s'assurer que les problèmes ne soient plus récurrents.

Outils de communication

Un citoyen a manifesté son intention de créer de courtes capsules vidéo (1 min. à 1 min. 30) pour Facebook afin de sensibiliser les citoyens sur certaines questions en lien avec la protection du lac, les bandes riveraines, les bonnes actions, etc. Il a demandé si le COBARIC avait déjà ce genre de ressources ou s'il pensait réaliser ce genre d'outils d'information et de sensibilisation.

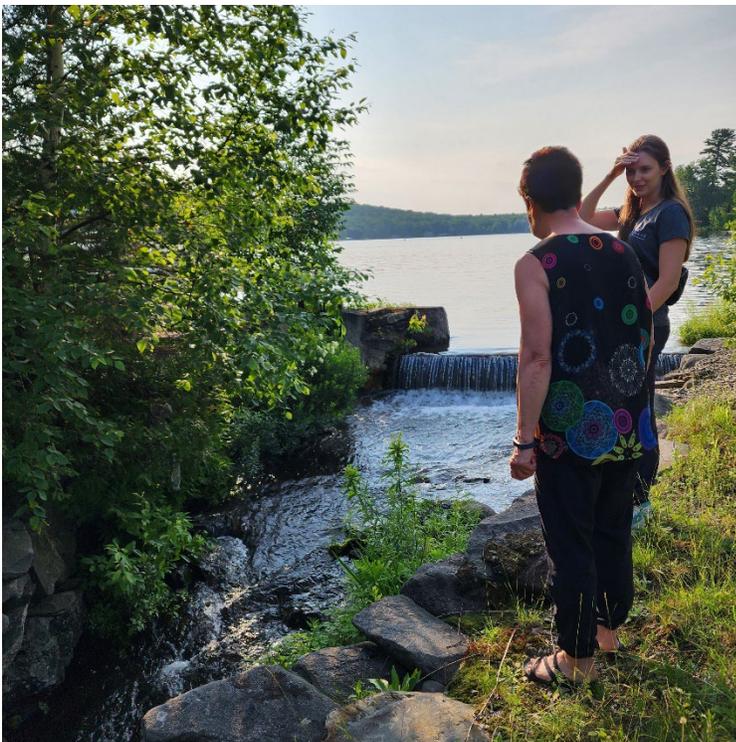
- ▶ Le COBARIC n'a pas de plan à court de terme de créer ce genre d'outils. Il n'a également pas trouvé de vidéos ou autres outils pour répondre aux besoins exprimés.
- ▶ Toutefois, le COBARIC est prêt à appuyer ce citoyen et à réviser le contenu de ses vidéos afin de s'assurer que les messages véhiculés sont exacts.
- ▶ Le COBARIC rappelle que ce genre de vidéos pourrait être utilisées ailleurs sur le bassin versant et au Québec, selon les sujets abordés. Le COBARIC est prêt à utiliser ces vidéos et à créditer le citoyen pour son travail.

BILAN

Le kiosque de sensibilisation tenu à Lac-Poulin a reçu un accueil chaleureux de la part des citoyens. La rencontre informelle a permis au COBARIC de faire connaître sa mission auprès de la population et d'échanger avec celle-ci sur les sujets qui l'intéressent. D'ailleurs, plusieurs sujets d'intérêt ont été soulevés lors de cette rencontre, rappelant que les citoyens sont conscients des problèmes, mais qu'ils manquent de solutions. Le COBARIC continuera de fournir des réponses pour guider la municipalité et ses concitoyens quant aux sources des problèmes soulevés, et l'organisme est prêt à accompagner et soutenir la municipalité dans ses démarches, au besoin.

Le COBARIC tient également à souligner l'intention de la municipalité de faire inspecter les champs d'épuration afin de travailler concrètement sur une cause possible de phosphore et autres nutriments dans le lac. Travailler sur la cause du problème est le meilleur moyen d'éviter qu'il se répète ou, tout du moins, de réduire son importance et son impact sur le lac.

PHOTOGRAPHIES



**Observation d'herbiers
aquatiques depuis le quai
d'une riveraine.**